



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**LUNDI 22 JANVIER 2018**

Présidence :	M.	Serge	BROQUARD	Maire
Présent-e-s :	M.	André	CARRAT	Adjoint
	M.	Patrice	MUGNY	Adjoint
	M.	Benjamin	ACKERMANN	Conseiller municipal
	M.	Jean-François	BEAUSOLEIL	Conseiller municipal
	M.	Christophe	BONGARD	Conseiller municipal
	M.	Pierre	COPPO	Conseiller municipal
	M.	Rémy	DURAFOUR	Conseiller municipal
	M.	Blaise	LOUP	Conseiller municipal
	M.	Jacques-André	ROMAND	Conseiller municipal
	M.	Paulo	RODRIGUES DA GUERRA	Conseiller municipal
	Mme	Emmanuelle	SPINEDI	Conseillère municipale
	M.	Joseph-Marie	THORENS	Conseiller municipal
	Mme	Patricia	VELATI THIRIET	Conseillère municipale
	Mme	Caroline	RADICE	Secrétaire communale

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 11 décembre 2017
2. Résolution concernant l'élaboration d'un plan localisé de quartier (PLQ) sur les parcelles No 2601, 2594, 2595, 2611, 2612, 1832, 1924, 1342, 1919, 1920, 1922, et 1805 formant le périmètre du projet de développement du village de Presinge, situées le long de la route de Presinge
3. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement relatif au remplacement des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées sous le chemin des Chevêches (Lot 2 - 2ème étape) et la réalisation des aménagements de surface
4. Informations de la Mairie
5. Propositions individuelles et questions

**M. le Maire** souhaite la bienvenue à tous, ouvre la séance à 20 h. et adresse ses meilleurs vœux pour 2018.

### **1. Approbation du procès-verbal du 11 décembre 2017**

Les personnes présentes à cette séance approuvent le procès-verbal à l'unanimité.

Remerciements sont faits à son auteure.

### **2. Résolution concernant l'élaboration d'un plan localisé de quartier (PLQ) sur les parcelles No 2601, 2594, 2595, 2611, 2612, 1832, 1924, 1342, 1919, 1920, 1922, et 1805 formant le périmètre du projet de développement du village de Presinge, situées le long de la route de Presinge**

**M. le Maire** explique que cette résolution fait partie du processus initié dans le projet de développement du village et consiste en une formalité qui donne à l'État de manière officielle les raisons pour lesquelles la commune élabore un PLQ. Le moment pour voter cette résolution est libre, mais l'architecte-urbaniste de l'Office de l'Urbanisme a conseillé de l'adopter dans les meilleurs délais pour gagner du temps.

**M. Romand** demande pourquoi il s'agit d'une résolution et non pas d'une délibération. **M. le Maire** déclare que le but d'une résolution est d'exprimer officiellement l'intention du Conseil municipal de déposer un PLQ, sans droit de référendum. Le document explicatif de la procédure « Plan localisé de quartier à l'initiative d'une commune », édité par l'État, est à nouveau montré aux Conseillers.

**M. Romand** exprime son incompréhension par rapport à cet acte qu'il juge inutile.

Aucune question n'étant plus posée, **M. le Maire** lit le projet de résolution et le soumet au vote.

Le Conseil municipal décide par 10 oui, 0 non et 1 abstention :

1. De poursuivre et finaliser les procédures nécessaires pour réaliser le PLQ sur le périmètre comprenant les parcelles : No 2601, 2594, 2595, 2611, 2612, 1832, 1924, 1342, 1919, 1920, 1922, et 1805, situées le long de la route de Presinge.
2. De donner mandat au Maire de la commune de Presinge de transmettre la présente résolution au Conseil d'Etat et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour finaliser l'adoption du PLQ dans les meilleurs délais.

### **3. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement relatif au remplacement des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées sous le chemin des Chevêches (Lot 2 - 2ème étape) et la réalisation des aménagements de surface**

**M. le Maire** expose que ce sujet avait été mis en attente de la fin de la construction de l'immeuble Tourelle II et de la fin des travaux de rénovation de la mairie qui seront achevés au printemps 2018. En effet, après la 1<sup>ère</sup> phase d'assainissement, la commune s'est engagée auprès des propriétaires riverains du chemin à réaliser la 2<sup>ème</sup> étape. Ceux-ci ont tous réglé la participation de Fr. 25'000.- demandée par la loi. Une autorisation de construire est en force, la commission des routes a pris connaissance du dossier, a demandé l'ajout d'une hydrante (existante en souterrain) et a donné son accord. Aussi, lors d'une réunion en novembre dernier, les propriétaires ont été informés de la mise en route et de la durée du chantier, des accès qui seront maintenus pendant cette période.

**M. le Maire** indique encore que les travaux devraient débiter idéalement en avril prochain, après le délai référendaire. Le crédit demandé est inclus dans le budget des investissements 2018. Le devis général a été établi par les ingénieurs civils et le FIA se prononcera sur sa prise en charge totale ou partielle lorsque les soumissions auront été retournées. Pour répondre à la demande de **M. Durafour**, **M. le Maire** explique le fonctionnement des soumissions.

Aucune question n'étant plus posée, **M. le Maire** lit le projet de délibération et le soumet au vote.

Le Conseil municipal décide par 11 oui, soit à l'unanimité :

1. De procéder aux travaux de construction des collecteurs du réseau secondaire d'eaux claires et d'eaux usées, sous le chemin des Chevêches, ainsi que de réaliser la réfection de l'aménagement de surface.
2. D'ouvrir à Monsieur le Maire un crédit d'investissement de **F 620'000 TTC** pour réaliser la totalité des travaux de construction.
3. De prendre acte que le crédit relatif à la réalisation des collecteurs du réseau secondaire et du collectif privé sera soumis au conseil du FIA pour une prise en charge totale ou partielle, au gré des loyers versés par le FIA, sur une durée de 40 annuités, après approbation du décompte final du chantier par le conseil du FIA. (à comptabiliser annuellement dans le compte de fonctionnement sous rubrique 7206-46120).
4. De comptabiliser les dépenses et recettes prévues dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan de la commune de Presinge dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir la dépense nette prévue au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique No 7201-33002, dès l'année 2019.

#### **4. Informations de la Mairie**

##### **Remerciements**

L'Exécutif remercie tous les conseillers qui ont organisé, aidé aux préparatifs ou aux rangements et participé aux différentes fêtes de fin d'année (repas de Noël des Aînés, Noël communal).

##### **Dépendances de la Ferme Gallay**

Lors des travaux de mise en conformité de ces bâtiments en fin d'année passée, une ancienne fosse pleine de boue et autres matières nauséabondes, ne figurant sur aucun plan ou document, a été découverte au ras de l'annexe démolie. Il s'agit probablement d'une ancienne citerne d'eau utilisée par les paysans d'autrefois. Ces substances ont été analysées avant leur évacuation. Le 19 décembre 2017, **M. le Maire** a reçu les résultats qui montraient des taux de pollution très au-dessus des tolérances légales, particulièrement concernant l'arsenic, le plomb et le cuivre. Il a fallu rapidement prendre la décision de transporter ces 75,6 tonnes de boues dans des cuves étanches jusque dans le canton de Fribourg pour leur traitement. Les parois ont été décontaminées et la fosse comblée par du tout-venant.

**M. le Maire** informe donc déjà le Conseil municipal, qu'en raison de cet imprévu, le crédit voté subira un dépassement, le coût de ces opérations s'élevant à environ Fr. 36'000.- TTC.

##### **Courrier d'un habitant**

En décembre dernier, les conseillers municipaux ont reçu à leur domicile un courrier d'un habitant les interpellant concernant le traitement d'un dossier par l'Exécutif. **M. Romand** demande à celui-ci de fournir des éclaircissements.

**M. le Maire** commence par donner un bref historique des faits. Il explique qu'il s'agit de litiges concernant deux parcelles dévolues au projet de développement du village. Un jugement de tribunal lors de la précédente législature avait réglé les modalités de résiliation pour l'une des parcelles. Pour être sûr d'être dans les règles et pour éviter d'éventuels futurs blocages pour le projet, **M. le Maire** a préféré faire appel à un avocat pour rédiger une convention qui fixe les modalités d'exploitation de la seconde parcelle. Cet accord stipulait que l'utilisateur pouvait exploiter cette terre à titre gratuit, qu'il devait la rendre lorsque la Commune le lui demandait, avec un délai de résiliation de 6 mois (fin octobre ou fin février), et qu'il ne pouvait demander une indemnisation. Dès le début, l'Exécutif a rencontré cet agriculteur et l'a contacté à plusieurs reprises téléphoniquement. Lorsque celui-ci a formellement dit qu'il ne signerait pas la convention, **M. le Maire** lui a envoyé une lettre pour l'informer qu'il devait cesser immédiatement l'exploitation de cette parcelle.

**M. Beusoleil** regrette que l'Exécutif n'ait pas simplement repris les termes du jugement en force pour l'utiliser dans la convention proposée et exprime ses doutes sur la réelle volonté des magistrats de traiter d'une façon impartiale ce cultivateur.

**M. le Maire** fait remarquer qu'il avait dans un premier temps rédigé une simple convention, mais pour être sûr de ne pas compromettre l'avenir des futures constructions, il en a demandé une relecture à l'avocat qui a suivi tout le dossier depuis le début. L'homme de loi a expliqué qu'une convention n'avait pas la même force qu'un jugement et qu'il était préférable d'être le plus précis possible.

**M. Mugny** fait valoir que l'Exécutif cherche d'abord à faire primer l'intérêt public et souhaite trouver une bonne solution. Cependant, il concède que l'Exécutif conserve un peu de suspicion à l'égard de cet exploitant. En effet, celui-ci a refusé pendant six mois de les rencontrer et, pendant la fermeture de fin d'année de la mairie, il a versé une somme à la commune qui aurait pu, si elle n'avait pas été renvoyée dès l'ouverture des bureaux, faire débiter un processus de bail de facto et, par la suite, de nouvelles obligations pour la Commune.

Alors que **M. Beusoleil** persiste à s'élever contre la manière de procéder du maire et de son adjoint, **M. Romand** les invite à reprendre langue avec ces personnes pour éviter un blocage définitif.

**M. Rodrigues da Guerra** comprend la position du maire qui, dans son désir de protéger les intérêts de la Commune, s'appuie sur un conseil juridique, mais il recommande également de contacter à nouveau cet agriculteur pour pouvoir signer une convention basée sur les termes du jugement en force.

**M. le Maire** prend acte de toutes ces remarques, réitère sa réelle intention de faire au mieux pour défendre les biens communs et assure qu'il donnera un retour au Conseil municipal de ses démarches pour régler ce conflit.

#### **Promotions citoyennes**

Lundi 19 février 2018 à 20h aura lieu la soirée des Promotions citoyennes organisée par la Ville de Genève pour tous les jeunes habitants de Genève atteignant leur majorité en 2018. M. le Maire accompagnera les jeunes Presingeois concernés avec Mme Velati Thiriet et M. Loup.

#### **Nouveaux habitants**

De nombreux nouveaux habitants sont arrivés dans la commune avec les dernières constructions d'immeubles et la commission sociale propose d'organiser une verrée de bienvenue pour eux avec la présence des autorités communales et des représentants des associations actives à Presinge. Une date doit être fixée en avril.

#### **Projets de mobilité Arve-Lac**

**M. le Maire** signale que le Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA) invite les habitants de la rive gauche à une séance publique lors de laquelle seront présentés les projets d'infrastructures majeures en cours de réalisation et à venir. Elle aura lieu le mercredi 7 février 2018 à 19h au Point Favre à Chêne-Bourg.

#### **Balayeuse**

**M. Carrat** annonce qu'en décembre dernier des démonstrations de balayeuses ont eu lieu et que deux devis ont été réceptionnés. La commission des routes se réunira le 5 février pour examiner ces offres et une proposition de délibération pour l'ouverture d'un crédit d'investissement sera soumise lors du prochain conseil municipal.

**M. Coppo** mentionne un article paru dans la presse parlant d'un accord de prêt de machines de l'État à certaines communes et demande si cela peut être applicable à Presinge. **M. Carrat** rétorque que cette information était partiellement erronée, car les communes voisines citées dans l'article n'ont conclu aucun accord avec l'État. Après renseignement, il s'agit de machines stationnées à Carouge que les communes doivent aller chercher et ramener elles-mêmes, ce qui ne peut être qu'une solution de dépannage et non pas une solution durable. **M. Carrat** confirme que la commune de Puplinge est toujours d'accord de louer les services de notre balayeuse.

### Rallye transfrontalier

**M. Mugny** annonce que, sur proposition du maire de Puplinge, une manifestation transfrontalière aura lieu le samedi 2 juin 2018. Un rallye transfrontalier sera organisé par et sur les communes de Puplinge, Presinge, Jussy et cinq communes françaises limitrophes. Deux étapes se dérouleront sur le territoire de Presinge (Abbaye et ferme de M. Carrat). Les exécutifs de ces communes se sont réunis à deux reprises et **M. Mugny** souhaiterait qu'un ou plusieurs conseillers municipaux participent également aux prochaines séances de préparation.

**Mme Velati Thiriet** s'inquiète du travail qui sera demandé et du besoin de bénévoles, toujours difficiles à trouver, ainsi que du délai assez court pour mettre en place une organisation.

**M. Mugny** objecte qu'il ne s'agira que de distribuer de l'eau aux participants et de leur indiquer les directions à suivre. Il consent à contacter les associations presingeoises (Aquacool et Amicale 1243) pour leur demander leur appui pour les stands boissons.

**Mme Velati Thiriet, MM. Durafour et Bongard** prennent note des prochains rendez-vous à Puplinge le 27 février à 20h15 et le 17 avril à 18h, auxquels ils pensent assister.

### Journal communal

**M. Mugny** indique que le délai pour la communication d'informations à faire paraître dans la prochaine édition du journal communal est le lundi 5 février 2018.

### Festival Antigél 2018

**M. Mugny** rappelle la manifestation « Un samedi à la campagne » dans le cadre du Festival Antigél 2018 qui se tiendra le samedi 27 janvier 2018 à Presinge selon le programme mentionné dans le flyer distribué en tous-ménages.

## **5. Propositions individuelles et questions**

**M. Coppo** rapporte que la commission des bâtiments effectuera une visite avec l'architecte des dépendances de la Ferme Gallay le lundi 26 mars 2018 à 19h avant la séance du Conseil municipal. Il invite tous ses collègues conseillers à les y rejoindre et avise que le projet d'aménagement de ces bâtiments sera présenté lors de cette séance. Il souhaite que lors de la réunion en avril 2018, le Conseil municipal puisse fixer son choix.

**M. Coppo** indique d'autre part que l'autorisation de construire concernant le cabanon au chemin des Bornes a été prolongée jusqu'en 2018. La commission va demander une réactualisation des devis et fera un sondage auprès de la population pour évaluer son intérêt par rapport à ce projet. Elle espère qu'une décision pourra se prendre d'ici la fin du premier semestre 2018.

**M. Durafour** a analysé les 62 réponses reçues (36 électroniques et 26 papiers) concernant le sondage édité par la commission des manifestations :

- 82% disent qu'ils sont au courant des manifestations organisées dans la commune
- Ils sont informés majoritairement par le journal communal et les flyers distribués
- Ils pensent que la communication pourrait être améliorée en plaçant des affiches dans les lieux stratégiques et par des mailings
- Les événements souhaités sont le 1<sup>er</sup> Août, la projection de films, des conférences et de la musique classique.
- Les manifestations doivent rester gratuites, avec un verre de l'amitié payant
- La fréquence préférée est une à deux fois par mois, le soir.

**Mme Velati Thiriet** signale qu'un jeune habitant de l'immeuble 17-21, Louvière s'est fait voler sa moto à l'intérieur du parking souterrain et appelle à un maximum de vigilance par rapport à des camionnettes inconnues circulant dans le village.

**M. Thorens** transmet les remerciements de deux présidents d'associations ayant bénéficié de subventions de la commune (Singla-Népal et Miraka).

**Mme Velati Thiriet** indique que la « Roulotte », atelier de musique pour enfants, s'installera cet été devant la salle communale. Cette activité a déjà été proposée par le passé à Presinge.

**M. Romand** fait mention d'un article de journal annonçant la création de 350 nouveaux logements à Juvigny. Il demande à l'Exécutif de se renseigner sur ce développement et sur les autres projets immobiliers d'importance dans les communes françaises voisines. Il s'inquiète des conséquences sur les routes communales de l'augmentation du trafic qui sera généré.

Pour compléter ces propos, **M. Bongard** confirme que les SIG ont reçu le feu vert pour le chantier des Communaux d'Ambilly à Thônex.

**M. le Maire** relève encore que la cérémonie en l'honneur de Mme Le Comte, épouse du précédent maire décédée le 15 janvier dernier, aura lieu le lundi 29 janvier 2018 à 11h15 au Centre funéraire de Saint-Georges.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h30.

La secrétaire :